

## AVIS AU PUBLIC

• SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (S.D.A.) - APPROBATION :

Par délibération (n° 04/130530) en date du 30 mai 2013, le Conseil Municipal de Volonne a décidé d'approuver les cartes de zones urbanisables ainsi que du zonage de l'assainissement, telles qu'elles sont annexées au dossier correspondant.

• PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) - APPROBATION :

Par délibération (n° 06/130620) en date du 20 juin 2013, le Conseil Municipal de Volonne a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Volonne, tel qu'il est annexé à ladite délibération du Conseil Municipal.

• DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.) - INSTAURATION :

Par délibération (n° 06b/130620) en date du 20 juin 2013, le Conseil Municipal de Volonne a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) : "simple" sur les zones urbaines : UA et UC, et "renforcé" sur les zones urbaines : UB et UE, conformément aux plans annexés et intégrés au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 juin 2013 ; de donner délégation à M. le Maire pour l'exercice du D.P.U. sur le périmètre concerné précité.

Ces délibérations sont affichées en Mairie, pendant un mois et peuvent être consultables.

Les dossiers s'y rapportant sont tenus à la disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux), en Mairie de VOLONNE et à la Préfecture des Alpes de Haute Provence (à DIGNE-LES-BAINS).

Ces documents seront également consultables (en partie) sur le site internet communal : [www.mairie-volonne.fr](http://www.mairie-volonne.fr) ou [www.plu-volonne.fr](http://www.plu-volonne.fr)

**Le Maire : Jacques BONTE**

# ANNONCES LEGALES

151131

## Commune de Volonne (04290)

### AVIS AU PUBLIC

#### **SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (S.D.A) - APPROBATION :**

Par délibération (n°04/130530), en date du 30 mai 2013, le Conseil Municipal de VOLONNE a décidé d'approuver les cartes des zones urbanisables ainsi que du zonage de l'assainissement, telles qu'elles sont annexées au dossier correspondant.

#### **PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) - APPROBATION :**

Par délibération (n°06/130620), en date du 20 juin 2013, le Conseil Municipal de VOLONNE a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de VOLONNE, tel qu'il est annexé à ladite délibération du Conseil Municipal.

#### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (D.P.U) - INSTAURATION :**

Par délibération (n°06b/130620), en date du 20 juin 2013, le Conseil Municipal de VOLONNE a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain (D.P.U) : " simple" sur les zones urbaines : UA et UC et "renforcé" sur les zones urbaines : UB et UE, conformément aux plans annexés et intégrés au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 juin 2013; de donner délégation à M. Le Maire pour l'exercice du D.P.U sur le périmètre concerné précité.

-Ces délibérations sont affichées en Mairie, pendant un mois et peuvent être consultables.

-Les dossiers s'y rapportant sont tenus à la disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux), en Mairie de VOLONNE et à la Préfecture des Alpes de Haute-Provence (à Digne-les-Bains).

-Ces documents seront également consultables (en partie) sur le Site Internet communal : [www.mairie-volonne.fr](http://www.mairie-volonne.fr) et/ou [www.plu-volonne.fr](http://www.plu-volonne.fr)

*Le Maire/Jacques BONTE*

Jeudi 11 Juillet 2013  
[www.laprovence.com](http://www.laprovence.com)